Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Code de l'Environnement – articles L-425-6 à L-425-7 et R-425-4 à R-425-9
Arrêté du 20 février 2009 relatif à la demande de plan de chasse individuel

Vous êtes détenteur d'un droit de chasse
et vous demandez la délivrance d'un plan de chasse pour le gibier présent sur votre territoire de chasse :
Veuillez remplir toutes les rubriques de ce formulaire et
LE RETOURNER A LA FEDERATION DES CHASSEURS OBLIGATOIREMENT AVANT LE 10 MARS

TERRITOIRE

ACCA ou CHASSE PRIVEE	ACCA MAURINES
Numéro du lot	fd15-365
COMMUNE(S)	MAURINES
Massif chevreuil	Aubrac
Massif cerf	UG Vallée de la Truyère

DETENTEUR DE DROIT DE CHASSE

Nom Prénom	RASTOUL Henri
Qualité	Détenteur de droit de chasse
Adresse	Chazals, 15110 MAURINES
Téléphone (fixe et portable)	0684914472
Courriel	fd15-365@nomail.com

DESCRIPTIF DU TERRITOIRE

À compléter en cas de nouveau demandeur ou de modification depuis la précédente demande

Surface favarable: 680.00	Surface Totale: 1444.00

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE SAISON 2023 / 2024

	CERF				CHEVREUIL	CHAMOIS	MOUFLON
	Mâle	Femelle	Indifférencié	TOTAL			
Attribution année précédente	6	8	1	15	12		
Réalisation année précédente	6	9	0	15	9		
Estimation de la population (hausse ou baisse ou stabilité)	Hausse				Stabilité		
Attribution théorique					15		
DEMANDE 2023 / 2024	8	10		18	12		

Fait le mercredi 8 mars 2023 à MAURINES Signature